



EDITORIAL

La Cour de
Cassation
vient de se
prononcer



à propos de l'article L.131-73 du code monétaire et financier.

Cet article est celui qui précise que, lorsque se présente un chèque sans provision, le banquier doit informer son client avant de le rejeter. La loi dit: «par tout moyen approprié». Les termes sont vagues et la loi ne précise pas quelle est la sanction en cas de non-respect de cette obligation.

“Sous réserve des dispositions de l'article L. 312-1 relatives au droit au compte et aux services bancaires de base, le banquier tiré peut, après avoir informé par tout moyen approprié mis à disposition par lui le titulaire du compte des conséquences du défaut de provision, refuser le paiement d'un chèque pour défaut de provision suffisante....”

« L'article 314-4 du Code de la Conso : un sursis ou un handicap à vie ?

Une nouvelle décision judiciaire d'un tribunal de commerce fait application de l'article 314-1 du Code de la Consommation qui protège les cautions. Ce petit progrès masque néanmoins un vrai problème aux conséquences graves. Dans l'univers impitoyable du système bancaire, c'est tout de même appréciable. Cet article fera l'objet ultérieurement d'une étude plus détaillée ... »

Pour lire le jugement cliquez ([ici](#))

Interview de Me BOUSQUET

par



Sur le sujet le
paiement par
carte bancaire
c'est ([ici](#))

(Suite éditorial page 2)

(suite de l'éditorial page 1)

...La chambre commerciale a rendu un arrêt date du 17 février 2015 numéro 13 – 28 495 dans lequel elle précise les conditions d'attribution de dommages intérêts au client. Celui-ci doit prouver que s'il avait été averti, il aurait pu approvisionner son compte et il doit démontrer l'existence du préjudice et le lien de causalité entre le rejet de chèque et le préjudice. En définitive, se faire indemniser par la banque pour non-respect de son obligation est transformé en parcours du combattant.

Avec ce genre de jurisprudence qui n'accorde même pas un préjudice de principe pour le non-respect d'un droit, la Cour de Cassation encourage le non-respect de la loi. Pour ma part, je ne suis pas surpris. Depuis longtemps déjà je dénonce la protection judiciaire dont je suis le banquier et le mépris avec lequel on traite le citoyen – client en France. Une loi est votée en termes très généraux pour parer à un vrai problème, elle ne prévoit pas de sanctions automatiques ce qui n'est pas le cas de toutes les lois et les juges viennent

limiter consciemment l'intérêt de la loi.

Ce genre d'abus a encore de beaux jours devant lui.

Alain BOUSQUET
Avocat
Président

*Faites un don, 1€ ou +
 En cliquant ci-dessous*

Faire un don



**L'association ne fonctionne
 qu'avec les dons et les adhésions**

**VOTRE DON PEUT ÊTRE ADRESSE PAR
 MANDAT OU PAR CHEQUE EGALEMENT**

Manifestation de solidarité avec la Grèce, le 20 juin 2015 à Marseille

*« Grèce : Tsipras, défend
 une nouvelle offre d'accord
 auprès des créanciers avant
 un sommet crucial »*

**En savoir plus en cliquant
 sur la photo**



Excellent article pour comprendre la Mondialisation :

*« Croissance zéro, une pathologie de la
 mondialisation étude publiée par le blog la crise
 des années 2010 »*

Pour lire l'article cliquez ([ici](#))

« Bonjour les Bisounours ! Je m'adresse aux Bisounours mais vous pouvez tous lire ce message :



Vous connaissez le monde des bisounours dans lequel tout le monde est gentil. Notre société est-elle conforme à cette image? Une majorité d'entre vous pense que rien de grave ne peut plus arriver. Les autres un peu plus conscients préfèrent penser à autre chose. Et quand on les ramène dans la réalité, ne sachant que faire, ils finissent par dire : je m'en fous.

Or nous sommes confrontés à une guerre menée par des féroces. Ceux qui perdront, ce sera les bisounours. Or ils sont les plus nombreux. Logiquement, en démocratie, les plus nombreux doivent gagner. La guerre est économique, financière, mais aussi menée par des armées, des fanatiques, des états. Sur notre sol aussi elle est rampante.

Mais quel rapport, allez-vous me dire, avec les abus bancaires ? »

Pour lire la suite cliquez [\(ici\)](#)



Contactez nous

En Espagne les citoyens font plier les banques ... Car ils agissent ensemble

Français: prenez en de la graine, face aux abus bancaires, c'est la solution.

Un habitant menacé d'expulsion par la banque vient négocier ses dettes... accompagné d'une dizaine de personnes. C'est une des méthodes de la Plateforme des victimes des hypothèques. Ces groupes locaux ont essaimé partout en Espagne, résistant collectivement à la vague d'expulsions : un exemple... inspirant.

En savoir + cliquez sur l'image



Certains agissent. C'est souvent peu relayé par les médias mais l'information remonte quand même et elle raisonne comme un avertissement. C'est important. Voyez : la manifestation des britanniques à Londres sur laquelle les médias sont restés discrets du 20 juin 2015.

En savoir + en cliquant sur l'image.



« Le système bancaire et le mécanisme de l'escroquerie

Ceux qui ont étudié le droit pénal spécial ont étudié le mécanisme de l'escroquerie. Ils ont appris que l'escroc aime démesurément l'argent facile et n'a aucun scrupule pour s'en procurer. Il n'hésitera pas à dépouiller la dupe puisque c'est ainsi qu'on appelle la victime. »

Pour lire la suite cliquez ([ici](#))



« Je sais...vous n'aimez pas voir la vérité en face

Lisez cet article, il est parfait et selon moi criant de vérité. Tant pis pour ceux qui veulent se contenter des propos lénifiants des entreprises de désinformation. N'est-ce pas les médias !

Il faut sortir de la zone l'Euro et de l'UE avant le défaut de paiement

En savoir + en cliquant sur l'image

